



**Information aux familles sur l'évolution des modalités d'inscription,  
de tarification et de facturation de l'ACCUEIL DE LOISIRS  
Pré et Post Scolaire des ECOLES de KERISBIAN & J. KERHOAS  
à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017**

Au Foyer, une réflexion s'est engagée depuis plusieurs mois pour envisager une évolution des modalités d'inscription, de tarification et de facturation en fonction des besoins réels des familles. Nous constatons en effet que les besoins d'accueil des enfants varient régulièrement. Les familles sont amenées à changer les modes d'inscription et cela entraînent une charge de travail importante pour nos équipes. Nous constatons également une réelle difficulté pour certaines familles à anticiper leur besoin de garde.

Actuellement, la majeure partie des inscriptions régulières se font sur la base des forfaits 3 ou 4 présences par semaine auxquelles s'ajoutent des compléments avec la carte de pointage « 10 présences ». Cet ensemble est difficile à gérer pour nous et souvent difficile à comprendre pour les familles.

Le besoin étant de plus en plus spécifique à chaque famille, nous mettons en place un nouveau système plus simple et plus souple avec une inscription préalable et une facturation en fin de mois sur la base des présences réelles.

Avec ces évolutions, nous nous rapprochons des formes mises en œuvre par la Ville de Brest et par les autres associations chargées elles aussi de cette mission de service public qui est déléguée au Foyer Laïque depuis de nombreuses années.

Ainsi, comme nous l'avons annoncé dans notre plaquette d'information de rentrée, un nouveau système est mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les modalités sont les suivantes :

**La tarification :**

Nous avons défini un tarif différent pour les présences du matin et du soir pour tenir compte des durées et de la nature des interventions. L'accueil du soir est décomposé en deux séquences, celle de 16 h 30 à 18 h 00 comprenant le gouter.

CODE FOYER	Quotient Familial	Matin 7h30-8h40	16h30-18h	18 h-19 h
<b>A</b>	QF ≥ à <b><u>1164</u></b>	1,60 €	2,50 €	1,60 €
<b>B</b>	QF entre 836 et 1163	1,20 €	1,90 €	1,20 €
<b>C</b>	QF entre 508 et 835	0,80 €	1,30 €	0,80 €
<b>D</b>	QF entre 397 et <b><u>507</u></b>	0,40 €	0,70 €	0,40 €
<b>E</b>	QF < à <b><u>396</u></b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Les **Q.F.** soulignés sont les références de la tarification de la Ville de Brest.



### **Les inscriptions :**

Comme par le passé nous avons besoin de connaître les besoins d'accueil des enfants le matin et surtout le soir pour prendre en charge les enfants à 16 h 30. C'est également indispensable afin d'adapter le nombre de personnels d'encadrement afin de respecter la réglementation.

Nous insistons auprès des parents pour que la nature du besoin soit le plus proche possible de la réalité.

Il sera bien évidemment toujours possible d'inscrire l'enfant pour des imprévus en téléphonant aux coordinatrices pédagogiques, ou pour des changements ponctuels :

<b>Kérisbian</b>	<b>06.07.37.12.76</b>	<b>Gwen</b>
<b>Kerhoas</b>	<b>06.72.06.93.54</b>	<b>Pauline</b>

Conformément à la législation, les enfants des classes maternelles seront toujours pris en charge par les animateurs quelque soit la nature de la situation (retard d'un parent...).

Vous trouverez ci-joint un formulaire d'inscription périscolaire à compléter avant le 13 décembre.

### **Les présences et les facturations :**

Chaque présence sera pointée en fonction des trois séquences (matin, 16h30/18h et 18h/19h).

Un nouveau logiciel en cours d'installation nous permettra de vous adresser directement par mail votre facture au réel des présences dès les premiers jours du mois, pour le mois écoulé.

### **Le règlement financier :**

Le Foyer accepte tous les modes de paiements comme par le passé. Merci de privilégier le règlement par chèque, par carte, par césu ou par prélèvement.

De plus, pour simplifier les règlements, il vous est proposé un système de prélèvement automatique. Si vous optez pour ce mode de règlement celui-ci interviendra entre le 5 et le 10 du mois.

### **Solde des cartes de présences en cours :**

Les familles pour qui il resterait des présences sur des cartes, ou des cartes non utilisées, nous déduisons cet « avoir » sur les factures à venir à compter de celle de janvier.

### **Démarche :**

Nous vous invitons à compléter la fiche d'inscription périscolaire jointe avant le 13 décembre.

Si vous optez pour le prélèvement automatique, merci de bien vouloir compléter le document d'autorisation de prélèvement automatique ci-après et de joindre un Relevé d'Identité Bancaire.

### **Présentation aux familles :**

Nous organisons des permanences de présentation suivantes :

Le mardi 29/11 et le vendredi 2/12 de 16h30 à 19h00 à l'école de Kérisbian

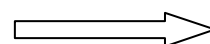
Le mardi 6 et le vendredi 9 décembre de 16h30 à 19h00 à l'école J. Kerhoas

Toute l'équipe est bien évidemment disponible pour tout complément d'information.

Le Comité Directeur du Foyer Laïque



Partie à découper et  
à nous retourner  
pour le 13 décembre



# Inscription aux haltes d'accueil périscolaire

Nom \_\_\_\_\_  
 Prénom de l'enfant \_\_\_\_\_  
 Classe de l'enfant \_\_\_\_\_

Ecole de Kérisbian  Ecole Jacques Kerhoas

**Merci de nous préciser ci-dessous votre besoin de garde régulier**

Présence	Matin 7h30-8h40	Soir 16h30-18h00	Soir 18h00-19h00
Lundi			
Mardi			
Mercredi			
Jeudi			
Vendredi			

- ⇒ Si le besoin n'est pas le même pour vos enfants, utilisez une couleur différente ;-)
- ⇒ Si vous avez des modifications ponctuelles, merci de prévenir les coordinatrices

Si votre besoin n'est pas régulier ou spécifique merci de le préciser ci-dessous

Vous pouvez également nous communiquer une autre information importante

Que pensez-vous de ce nouveau système ?

Merci de nous retourner cette fiche d'inscription au Pré et Post Scolaire avant le 13 décembre

Si vous optez pour le prélèvement automatique, merci de compléter le verso et de joindre un RIB.



